**Communiqué de presse**

**Le Point Passerelle arrive en Île-de-France**

Paris, 5 octobre 2017

**Le Crédit Agricole d’Ile-de-France annonce le lancement du dispositif national « Point Passerelle » en Île-de-France. Ce dispositif solidaire - alliant savoir-faire bancaire et suivi personnalisé - aide les clients de la banque régionale fragilisés par un événement de la vie et qui rencontrent des difficultés financières.**

****

**Le Point Passerelle, qu’est-ce que c’est ?**

Conçu à partir de l’expérience bancaire et mutualiste du Crédit Agricole, le Point Passerelle est une structure d’accueil, d’écoute bienveillante et d’accompagnement au service des clients qui traversent des moments difficiles: décès d’un proche, divorce, maladie, perte d’emploi, passage à la retraite, etc. Ces événements peuvent être la source de difficultés sur le plan budgétaire et engendrer des situations d’exclusion financière ou sociale. Le Point Passerelle leur propose un accompagnement dont l’enjeu est le retour à l’autonomie de manière pérenne.

**Concrètement, comment ça marche ?**

Les conseillers de clientèle en agence bancaire, les administrateurs de Caisse locale ou les services sociaux et les associations partenaires détectent le client susceptible d’être accompagné par l’équipe de conseillers permanents du Point Passerelle. Un numéro vert dédié permet au client de prendre contact avec le Point Passerelle qui va évaluer sa situation pour l’orienter vers une démarche simple ou lui proposer un rendez-vous. Lors de cette première rencontre, la mission du conseiller Point Passerelle consiste à écouter les difficultés rencontrées par le client pour réaliser avec lui un diagnostic approfondi de sa situation personnelle et financière. Cette première étape lui permet de proposer dans un second temps des solutions économiques et sociales adaptées à la situation de la personne : conseils pour la gestion du budget familial, réaménagement de crédits, accompagnement dans diverses démarches auprès des organismes sociaux et associatifs, etc.

«*Cette initiative illustre notre volonté d’être présents aux côtés de tous nos clients,
dans les bons comme dans les mauvais moments, en cohérence avec
nos valeurs mutualistes de proximité, de responsabilité et de solidarité* »
explique François Imbault, Président du Crédit Agricole d’Ile-de-France

**A propos des Points Passerelle**

Initiés par les Caisses Régionales et soutenus par la Fédération Nationale du Crédit Agricole, les Points Passerelles sont des dispositifs reconnus dans le domaine de la lutte contre l’exclusion bancaire et le surendettement. Aujourd’hui, 33 Caisses Régionales du Crédit Agricole soutiennent plus de 80 Points Passerelle dans lesquels œuvrent environ 120 conseillers détachés de façon permanente. S’y ajoute un réseau de 930 accompagnateurs bénévoles, constitué de salariés retraités du Crédit Agricole et d’administrateurs de Caisses locales.

Depuis la création du premier Point Passerelle plus de 100 000 personnes ont été accompagnées, avec plus de 12 000 nouveaux bénéficiaires en 2016. A ce jour, plus de 80% des requérants ont retrouvé une situation d’équilibre budgétaire ou en voie de rétablissement.

**A propos du Crédit Agricole d’Ile-de-France**

Banquier-assureur fort de plus de 1,5 million clients, le Crédit Agricole d’Ile-de-France est présent sur tous les marchés, particuliers, professionnels, PME, grandes entreprises, associations et collectivités publiques.

Par nature lié à sa région, il a toujours pour ambition d’être utile à son territoire, d’une part par son rôle d’acteur économique majeur au sein d’une région au dynamisme exceptionnel, mais aussi à travers le soutien continu d’actions de proximité par ses Caisses Locales et par son fonds de dotation Crédit Agricole d’Ile-de-France Mécénat.

Pour plus d’information : [ca-paris.com](http://www.ca-paris.com/)
Contact Presse : Romain Hamard – 01 44 73 16 90 - romain.hamard@ca-paris.fr